



N°2021-3



Deuxième Serqueux Flash de l'année, nouveau support de communication en plus du bulletin de début d'année. « Serqueux Flash » va permettre de vous informer régulièrement de façon plus rapide et succincte.

Sarcophagiennes, Sarcophagiens,

Certaines mesures de restrictions sont levées au fur et à mesure de l'évolution du contexte sanitaire, continuons à faire attention, à se protéger et protéger nos proches.

Avec l'équipe municipale, nous avons décidé de réitérer le Serqueux Flash, et d'y avoir recours au besoin. Nous souhaitons vous informer le plus possible, information proche de vous !

Vous trouverez donc dans ce « Flash » des informations utiles. Et, j'espère vous revoir vite en fonction de l'évolution sanitaire, se retrouver c'est pourquoi nous avons décidé avec le conseil municipal de prévoir certaines manifestations.

À bientôt !

Prenez soin de vous

Thomas Hermand
Maire

**Le port du masque reste obligatoire
sur toute la voie publique jusqu'à nouvel avis.**



Lancement du concours des maisons fleuries :

l'inscription est ouverte à toutes et à tous, **date limite le 11 juin 2021**, le bulletin d'inscription est annexé à ce Serqueux Flash.

La commission fleurissement fera un premier passage la deuxième quinzaine de juin et le deuxième en début septembre. La remise des lots se fera le **vendredi 22 octobre 2021**.

Nous vous espérons nombreux cette année, il suffit d'un espace fleuri, un potager bien agencé, de quelques arbustes joliment positionnés, d'un balcon ou d'un rebord de fenêtre, visible de la voie publique pour participer, tout le monde a sa chance.

Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité, la commune augmente le fleurissement, va créer des jachères fleuries et adopter des tontes et fauchages raisonnés au stade et City stade.

La municipalité a pour objectif de présenter la commune au Conseil national des villes et villages fleuris à l'horizon 2023, et décrocher notre première fleur.

Nous avons donc besoin de toutes et tous pour améliorer notre cadre de vie.

Alors Sarcophagiennes et Sarcophagiens fleurissez !!!!

Fêtes et cérémonies :

Fête patronale se déroulera le week end du 20 au 23 août 2021, le comité des fêtes se fera un plaisir de communiquer le programme des festivités.

L'inauguration officielle de la nouvelle mairie, se déroulera le 04 septembre 2021. Nous avons investi les lieux au mois de février, les événements nous ont empêchés de faire une inauguration digne de ce nom, nous espérons tenir cette date car il nous tarde de vous présenter cette nouvelle maison communale.

Le repas des aînés est programmé pour le 19 septembre 2021. Annulé l'an passé en raison du contexte, nous pourrions nous retrouver autour du banquet annuel.

La journée de la citoyenneté aura lieu le 09 octobre 2021. Ce sera l'occasion lors de cette cérémonie, d'inviter les Sarcophagiennes et Sarcophagiens qui fêtent leur 18^{ème} anniversaire cette année, pour rencontrer des élus et leur remettre un présent pour célébrer le début de leur vie de citoyen.

J3S organise des sections loisirs, ouvertes à toutes et tous de 18 à 70 ans et plus. Pour de plus amples renseignements, vous pourrez venir aux journées portes ouvertes organisées au stade Léon Gageol de Serqueux les 10 juin et 04 septembre 2021 de 13h30 à 17h30, ou en contactant **Morgan** au 07.88.10.98.52
Adresse mail : j3serqueux@gmail.com



Travaux de voirie prévus cette année sur la commune:

-Route de Neufchâtel (RD1314) :

- La première tranche de travaux de la traverse commenceront fin août, ils consistent au renouvellement complet de la chaussée, des trottoirs et de la végétalisation des abords, de l'entrée de la commune côté Neufchâtel jusqu'à l'église.

- Réfection de la route à partir du carrefour de l'église jusqu'au nouveau pont route côté Forges les Eaux.

-Route de Rouen (RD141) : un revêtement bicouche sera appliqué sur :

- La partie devenue en impasse.

- La partie de la route entre la partie neuve des travaux SNCF et l'entrée de la commune côté bois de L'Épinay.

- Route de Gaillefontaine (RD83), un revêtement gravillonné sera appliqué.

- Rue du Plix entre le carrefour de la route de Compainville et le chemin des Tendrelets, revêtement et renforcement de la chaussée, ainsi que l'amélioration des écoulements des eaux pluviales.

Appel à bénévolat

Dans le cadre de la mise en place **le 10 mai 2021** d'un centre de vaccination unique au Dojo de Forges les Eaux, nous lançons un appel à bénévolat.

Le centre sera ouvert 6 jours sur 7 (du lundi au Samedi) et pourra accueillir une centaine de personnes par jour.

Les bénévoles seront en charge :

- De l'accueil (pas de prise de RDV, uniquement vérification de l'identité de la personne qui se présente pour le vaccin pour lequel elle a déjà un RDV).
- De la désinfection de la salle d'attente (sièges, clenche, table basse...) – Pas de gros efforts physiques.
- De la désinfection de la salle post vaccination (sièges, clenche, table basse...) – Pas de gros efforts physiques.

Profil type du bénévole :

- Disponible sur un créneau minimum d'1/2 journée par semaine mais avec un « engagement de disponibilité » sur plusieurs semaines.
- Mobile pour aller à Forges les Eaux.
- En capacité physique de réaliser les missions demandées sur ½ journée.
- De préférence vacciné.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, vos coordonnées sur papier libre (réponse à bénévolat vaccination) avec votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail (facultative).

Vous serez contacté ultérieurement en fonction des besoins.

SERQUEUX

Questionnaire de recensement
dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19
(À déposer dans la boîte aux lettres de la mairie)

1- Coordonnées habitants

Nom :

Prénom :

Adresse de domicile :

.....

.....

Vous vous situez dans quelle tranche d'âge :

+ 70 ans

60-70 ans

50-60 ans

- 50 ans

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

2- Vaccination

Voulez vous vous faire vacciner ?

Oui

Non

Avez-vous déjà reçu votre première injection ?

Oui

Non

Si oui, où

.....

Avez-vous déjà été testé positif à la COVID-19 ? (réponse facultative)

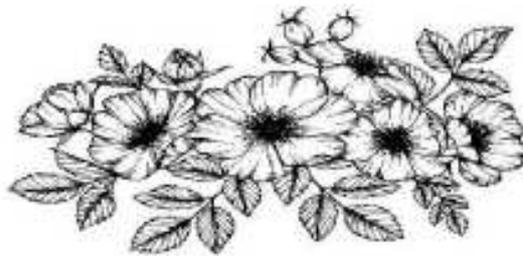
Oui

Non



**Le port du masque reste obligatoire
sur toute la voie publique jusqu'à nouvel avis.**





Bulletin d'inscription au concours des maisons fleuries
à déposer à la mairie avant le 11 juin 2021

Je souhaite m'inscrire au concours:

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse complète :

Tél : _____

Email : _____

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement du concours

Signature



Commune de Serqueux

Règlement du concours des maisons fleuries 2021

Article 1 : Objet du concours des maisons fleuries

Par ce concours, la municipalité souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, arbustes, potagers, de l'environnement et du cadre de vie. Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Serqueux (Les membres du conseil municipal ne peuvent y participer).

Article 2 : Inscription

La participation à ce concours est gratuite.

Chacun peut s'inscrire en retournant ou déposant dans la boîte à lettre de la mairie, le bulletin de participation dûment rempli.

La clôture des inscriptions est fixée au 11 juin 2021.

Article 3 : Visibilité

Les espaces fleuris et jardins ornementaux ou potagers devront être visibles de la voie publique.

Article 4 : Critères de sélection

Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sont les suivants :

-Le cadre végétal ou vue d'ensemble pour les piétons, les visiteurs, les habitants...

-La qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes, recherche faite en matière d'association végétale.

-La propreté et les efforts faits en matière d'environnement immédiat.

-La note est sur 20 maximum, en fonction de tous ces critères.

-Les fleurs artificielles sont proscrites.

Article 5 : Composition du jury

Le jury est composé de la commission du fleurissement.

Le jury effectuera un premier passage entre le 25 juin et le 1er juillet 2021 et un second passage début septembre 2021, pour effectuer un classement (moyenne des 2 notes obtenues).

Article 6 : Photos

Les participants acceptent sans contrepartie que des photos de leurs différents balcons et jardins, soient réalisées par les membres du jury, et autorisent la publication de celles-ci lors de la projection d'un diaporama, et diffusion éventuelle à la presse locale pour les gagnants.

Article 7 : Résultats et remise des prix

Chaque participant sera personnellement informé par courrier de la date de remise officielle des prix. Durant cette cérémonie le classement sera annoncé. En fonction des notes, des prix d'excellence, d'honneur, félicitations et encouragements seront décernés.

La diffusion des résultats sera communiquée à la presse locale.

Un bon d'achat (excepté pour la catégorie encouragements), une plante sera remis à chaque participant.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le système de récompense selon le budget attribué annuellement à ce concours.

Article 8 : Acceptation du concours

Les personnes inscrites au concours des maisons fleuries de la commune de Serqueux acceptent le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Il s'agit d'un concours convivial qui permet l'embellissement de votre commune aux côtés des services municipaux.

La commission fleurissement et espaces verts de Serqueux